



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 février 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement

Troisième session

New York, 23 mars-3 avril 1998

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suivi des sessions précédentes du Comité.
4. Énergie et développement durable :
  - a) Technologies écologiquement rationnelles et efficaces dans le domaine des sources d'énergie fossile;
  - b) Sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne;
  - c) Élaboration et exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales;
  - d) Énergie et transport.
5. Planification à moyen terme et coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine énergétique.
6. Questions diverses.
7. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

### Annotations

#### 1. Élection du bureau

Conformément à la pratique établie, le Comité pourrait élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

**2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire a été recommandé par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement à sa deuxième session et a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 1996/304.

**3. Suivi des sessions précédentes du Comité**

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des sessions précédentes du Comité (E/C.13/1998/2)

**4. Énergie et développement durable**

- a) **Technologies écologiquement rationnelles et efficaces dans le domaine des sources d'énergie fossile**
- b) **Sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne**
- c) **Élaboration et exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales**
- d) **Énergie et transport**

Dans sa décision 1996/303, le Conseil économique et social a souligné que l'énergie jouait un rôle crucial dans le développement durable et qu'il convenait d'adopter une approche dynamique pour venir à bout des obstacles qui entravent la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les technologies écologiquement rationnelles et efficaces dans le domaine des sources d'énergie fossile (E/C.13/1998/3)

Rapport du Secrétaire général sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne (E/C.13/1998/4)

Rapport du Secrétaire général sur l'élaboration et l'exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales (E/C.13/1998/5)

Rapport du Secrétaire général sur l'énergie et le transport (E/C.13/1998/6)

*Documentation pour information*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable en vue de l'examen en 1997 de la mise en oeuvre des engagements pris à Rio, intitulé «Questions cruciales et politiques relatives au développement durable : énergie, transport et eau» (E/CN.17/1997/17/Add.1)

**5. Planification à moyen terme et coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine énergétique**

Dans sa résolution 1996/44, le Conseil économique et social a réaffirmé qu'il importait d'accroître la coopération entre les organismes des Nations Unies et de coordonner les activités menées dans les domaines de l'énergie et du développement durable.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine énergétique (E/C.13/1998/7)

*Documentation pour information*

Rapport du Secrétaire général sur le bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie, sur la coordination de ces activités et sur les arrangements en vue d'établir un lien entre l'énergie et le développement durable au sein du système des Nations Unies (E/CN.17/1997/7 et Corr. 1)

Rapport du Secrétaire général sur la possibilité de renforcer la coordination des organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, dans le cadre du Comité administratif de coordination (A/52/175-E/1997/75)

**6. Questions diverses**

**7. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité**

**8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session**

Conformément à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, le Comité présente au Conseil économique et social un rapport définissant les orientations possibles et contenant des recommandations.

---